

AVIS PUBLIC

PLAN RURAL DE PETIT-ROCHER

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE la ville de Belle-Baie a l'intention de modifier le plan rural de Petit-Rocher, au terrain portant le NID 20855649 et le NID 20289153, en ajoutant deux définitions, une pour les « conteneurs » et une pour les « conteneurs architecturaux », en modifiant la définition sur les « cabines de villégiatures » et en ajoutant le paragraphe suivant à l'article 39 concernant les « remorques, conteneurs et véhicules utilisés à d'autres fins » :

(8) Malgré l'alinéa (1) (a), (b) et (c), l'aménagement de conteneurs architecturaux est permis dans les zones CRT-3 pour des usages principaux, secondaires et accessoires. Ces derniers devront se conformer aux alinéas (6) (b) et (c) du présent article.

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites à la modification proposée, aura lieu le 7 mai 2024 à 18 h 30 à la salle municipale Petit-Rocher située au 582, rue Principale à Belle-Baie (Petit-Rocher).

Toutes objections ou tous commentaires écrits doivent être adressés à la greffière municipale au 582, rue Principale à Belle-Baie (Petit-Rocher) E8J 1S5, doivent énoncer les raisons de s'opposer aux arrêtés et être reçus au plus tard le 6 mai 2024 à 16 h 30. Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu au temps et au lieu fixés ci-dessus. Toute personne intéressée à consulter l'arrêté peut le faire en se présentant au bureau municipal de Belle-Baie, de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi, à l'adresse indiquée ci-dessus.